Conditions générales de vente (CGV)

1. généralités

1.1 Les présentes CGV font partie intégrante de tous les contrats de vente entre workfashion.com sa et le client. workfashion.com sa est en droit de modifier ou de compléter les CGV à tout moment. Les accords individuels entre workfashion.com ag et le client prévalent sur les présentes CGV, dans la mesure où ils en diffèrent.

1.2 Seules les CGA de workfashion.com ag sont applicables. Les conditions générales de vente ou d'achat du client ne font pas partie du contrat, même si elles sont connues, à moins que workfashion.com sa n'accepte expressément et par écrit leur validité.

2. Offre et conclusion du contrat

2.1 Les offres de workfashion.com sa en tant que vendeur sont sans engagement (demande sans engagement). Les commandes passées par le client nécessitent une déclaration d'acceptation de workfashion.com ag. La conclusion du contrat se fait par une déclaration d'acceptation écrite de workfashion.com ag ou de manière implicite par la remise de l'objet de la vente au client. La forme écrite est également respectée par télétransmission de données, par e-mail. Si la confirmation de workfashion.com ag diffère de la commande, elle est considérée comme acceptée si le client ne conteste pas cette différence par écrit dans les 3 jours suivant la réception de la confirmation.

2.2 Sauf accord contraire, le contenu des prospectus publicitaires et des catalogues de workfashion.com ag n'est pas contraignant.

3. Les prix

3.1 Le prix est déterminé par la liste de prix en vigueur au moment de la conclusion du contrat. Les prix s'entendent en francs suisses, nets, départ entrepôt workfashion.com sa, hors TVA, frais de stockage, taxes WF-Net et frais de transport.

3.2 Si les parties conviennent de prix dans une autre monnaie, workfashion.com sa est en droit de corriger les prix jusqu'à la facturation sur la base des taux de change actuels.

4. conditions de paiement

4.1 Les paiements du client doivent être effectués sans déduction dans les 30 jours à compter de la date de la facture. Toutefois, elle peut également exiger un acompte de 30% lors de la déclaration d'acceptation, 30% supplémentaires avant l'expédition de la marchandise et le solde dans les 30 jours à compter de la date de la facture.

4.2 Si workfashion.com ag a des doutes sur la solvabilité du client, workfashion.com ag est en droit de faire dépendre la livraison de la réception de la totalité du paiement.

4.3 Une compensation avec des contre-créances ou une retenue partielle en raison d'une réclamation n'est pas autorisée.

4.4 Le non-respect des conditions de paiement libère workfashion.com ag de son obligation de livraison, mais ne libère pas le client de son obligation d'acceptation.

4.5 Si le paiement n'est pas effectué avant l'échéance, le client est mis en demeure. Dans ce cas, workfashion.com ag se réserve le droit de facturer au client, outre le montant de la facture, des frais de rappel. Aucun frais n'est facturé pour le premier (relevé de compte) et le deuxième rappel; pour le troisième rappel, des frais de CHF 20.00 hors TVA sont facturés.

Si nous sommes obligés d'engager des poursuites judiciaires, le client est tenu de prendre en charge, hormis le règlement du montant de la facture, tous les frais occasionnés par le retard de paiement (par ex. les frais de rappel).

5. Conditions de livraison

5.1 Pour les commandes d'un montant supérieur à CHF 1'000, les frais de livraison sont gratuits pour les livraisons en Suisse. Dans tous les autres cas, les frais effectifs sont facturés. Pour une commande d'une valeur inférieure à CHF 100, des frais de traitement de CHF 20 sont facturés en sus.

5.2 Dès que la marchandise est prête à être expédiée, les profits et les risques sont transférés au client.

5.3 Le délai de livraison est considéré comme respecté si la livraison a été effectuée ou si le client a été informé que la marchandise était prête à être expédiée avant l'expiration du délai.

5.4 Le délai de livraison est prolongé de manière appropriée :

- si workfashion.com ag ne reçoit pas à temps les informations dont elle a besoin pour exécuter le contrat ou si le client demande ultérieurement des modifications/compléments et provoque ainsi un retard de livraison ;

- lorsque des obstacles surviennent que workfashion.com ag ne peut pas éviter malgré la diligence requise, que ces obstacles surviennent chez elle, chez le client ou chez des tiers (y compris des auxiliaires de workfashion.com ag).

5.5 En cas de retard de livraison imputable à workfashion.com sa, le client ne peut prétendre à des dommages et intérêts, sauf si le retard est dû à une négligence grave ou à une faute intentionnelle de workfashion.com sa. workfashion.com sa est expressément autorisé à effectuer à tout moment des livraisons partielles et à établir une facture partielle correspondante.

5.6 workfashion.com ag se réserve le droit d'effectuer des livraisons en plus ou en moins de +/- 5% pour des raisons de production. Sauf accord contraire, celles-ci doivent être acceptées par le client lors de la livraison.

6. Retours/Échantillonnage

6.1 Délai de retour: 30 jours à compter de la date du bon de livraison. Passé ce délai, aucun retour n'est possible.

6.2 Conditions de retour:
- les retours ne sont acceptés que si les articles sont dans leur emballage d'origine et munis des étiquettes correspondantes
- afin que workfashion.com ag puisse traiter le retour en bonne et due forme, il est impératif que le bon de livraison ou le justificatif de retour de la plateforme de vêtements, soit joint au retour

6.3 Articles exclus du retour:
- articles portés et lavés
- articles personnalisés, par ex. avec broderie, impression, adaptation de la longueur ainsi que les commandes sur mesure qui ont été spécialement réalisées à la demande du client
- les articles commandés auprès de fournisseurs/partenaires commerciaux tiers

6.4 Nous nous réservons le droit de renvoyer, aux frais du client, les articles retournés qui ne répondent pas aux spécifications susmentionnées ou de facturer les frais d'effort et de traitement qui en résultent et qui ont été définis au préalable.

6.5 Les livraisons de marchandises à des fins d'échantillonnage sont facturées à la livraison. Pour les échantillons retournés intacts, une note de crédit correspondante sera établie.

7. Défauts

7.1 Le client contrôle les livraisons et signale par écrit les éventuels défauts à workfashion.com ag dans les 10 jours suivant la réception. Si aucune notification n'est faite dans les 10 jours suivant la réception, les livraisons et prestations de workfashion.com ag sont considérées comme acceptées - sous réserve d'éventuels vices cachés. Le délai de garantie est de 12 mois à compter de la livraison de Hagendorn/ZG.

7.2 Les différences techniquement inévitables et usuelles dans le commerce, par exemple au niveau de la couleur, ne peuvent pas faire l'objet de réclamations. Nous nous réservons le droit de procéder à des adaptations de produits dans le but d'optimiser l'assortiment.

7.3 Les écarts de tolérance usuels dans la branche en matière de longueur et de largeur des pièces de vêtements ne peuvent faire l'objet de réclamations.

8. Garantie

8.1 workfashion.com ag peut, à sa discrétion, réparer ou remplacer les marchandises défectueuses. Le client ne peut pas faire valoir d'autres droits que la réparation gratuite ou le remplacement équivalent en cas de marchandise défectueuse.

8.2. workfashion.com sa n'est pas responsable des dommages causés par le transport.

9. Responsabilité

9.1 Les revendications autres que celles mentionnées au point 7.1 ci-dessus - quel qu'en soit le motif juridique - en particulier les revendications du client pour l'indemnisation de dommages qui ne sont pas survenus sur l'objet de la livraison lui-même, tels que les pertes de production, les pertes d'utilisation, les pertes de commandes, le manque à gagner ainsi que d'autres dommages directs, indirects ou consécutifs sont exclus dans la mesure où la loi le permet. workfashion.com ag exclut toute responsabilité pour les actes de ses auxiliaires.

10. Stockage

10.1 Dans la mesure où workfashion.com sa a stocké, à la demande du client, des tissus, des ingrédients ou des pièces finies fabriqués individuellement, le client s'engage, en cas de résiliation du contrat, à reprendre ces marchandises aux prix convenus. En l'absence d'un accord de prix correspondant, le client paie à workfashion.com ag tous les frais d'acquisition, de stockage et de manutention externes et internes effectifs liés à ces marchandises.

11. Droits de propriété intellectuelle

11.1. Tant tous les droits de propriété intellectuelle préexistants (par exemple les droits d'auteur, les designs, les marques, les brevets) que le savoir-faire préexistant, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle et le savoir-faire que workfashion.com sa fait ou crée dans le cadre de l'exécution du contrat, restent entièrement et gratuitement la propriété de workfashion.com ag ou des tiers autorisés.

12. Confidentialité et protection des données

12.1 Les parties traitent comme confidentielles toutes les informations et données issues de la relation contractuelle qui ne sont ni évidentes ni généralement accessibles, même si elles ne sont pas désignées comme confidentielles. En cas de doute, toutes les informations doivent être traitées de manière confidentielle. Les obligations légales d'information demeurent réservées.

12.2 L'obligation de confidentialité existe déjà avant la conclusion du contrat et reste valable après la fin de la relation contractuelle.

12.3 Toute collecte, tout traitement et toute utilisation de données servent exclusivement à la fourniture de nos services. Notre déclaration de protection des données plus détaillée se trouve sur notre site Internet.

13. Droit applicable / For juridique

13.1 Le contrat est exclusivement régi par le droit suisse, y compris la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne).

13.2 Le tribunal compétent pour tous les litiges survenant entre les parties est le tribunal de droit commun du siège social de workfashion.com ag en vigueur au moment de l'introduction de l'action.

Hagendorn, le 1er juin 2025